REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Communautaire

	Nombre de membres	
Afférents	En	Qui ont pris
au Conseil	exercice	part à la
Communautaire		délibération
32	32	25

de la Communauté de Communes DE LA VALLEE D'OSSAU 4 Avenue des Pyrénées - ARUDY

DELIBERATION n°2020/34

L'An deux mille vingt et le mardi 3 mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 20 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au nouveau siège de la CCVO, 26 bis rue d'Arros à Arudy.

<u>Présents titulaires</u>: Mmes MOURTEROT, BERGES, HELIP, TOUTU, BARRAQUE, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, VISSE, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, DUCHATEAU, LABERNADIE, SARRAILH, GARROCQ.

<u>Pouvoirs</u>: M. COURTIE à M. MASONNAVE, M. CASADEBAIG à M. SARRAILH, M. MOUNAUT à Mme TOUTU, M. LABOURDETTE à M. LABERNADIE, M. SANZ à M. PAROIX.

Secrétaire de séance : M. GARROCQ

OBJET: SOCIAL - MSP - ACQUISITION DU BATIMENT DU GROUPE MEDICAL D'AUSSAU

RAPPORTEUR: JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Pour rappel, le projet territorial de santé de la Vallée d'Ossau approuvé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine intègre la construction de deux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles : l'une à Laruns, portée à leur demande par les professionnels de santé, l'autre à Arudy, qui sera construite par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, à la demande des professionnels, afin de bénéficier de l'ensemble des subventions possibles pour ce type de projet.

L'acquisition de l'actuel bâtiment du groupe médical d'Aussau était un prérequis à ce dernier projet et son financement sera amorti dans le montant des futurs loyers qui seront appliqués aux professionnels de santé.

Ce bâtiment de plain-pied en forme de U, situé 8 avenue d'Ossau à Arudy, a été construit en 1978 pour une superficie de 295 m2 de surface de plancher.

Il est situé à cheval sur deux parcelles (BE 193 et BE 194) d'une superficie totale de 1 973m2.

Il comprend notamment : un accueil, avec un secrétariat, deux salles d'attente, cinq cabinets de médecins généralistes, dont un avec la salle d'examen distincte, deux partageant la même salle d'examen et deux avec salle d'examen intégrée, une salle d'urgence polyvalente utilisée lors des vacations du cardiologue, du médecin du travail, de la sage-femme et par les infirmières, une tisanerie / salle de réunion, un bloc sanitaire.

Des négociations ont été engagées avec le groupe médical d'Aussau, propriétaire. Un accord a été trouvé pour l'acquisition à hauteur de 320 000 €.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire à la majorité :

(2 CONTRE: M. SARRAILH et M. CASADEBAIG)
(2 ABSTENTIONS: M. MASONNAVE et M. COURTIE)

- APPROUVE l'acquisition du bien désigné ci-dessus, pour un montant maximum de 320 000 € :
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à ce dossier, qui seront réalisés à l'étude de Maitres E.Curt M.L Pasquier-Montagné et M.Montagné à Arudy.

REÇU

le -6 MARS 2020

SOUS-PRÉFECTURE OLORON STE MARIE Le Président

Jean-Paul CASAUBON